

# Sage du bassin versant Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne

## Un projet et des ambitions à porter

La signature du SAGE marque l'aboutissement d'un travail conséquent de la commission locale de l'eau.

La concertation et le temps ont été nécessaires pour arriver *à un consensus et un projet partagé et reconnu pour le bassin*. Mais aujourd'hui on doit se féliciter du chemin parcouru et des résultats obtenus.

Nous avons adopté une orientation claire pour le bassin de la Mayenne, en réaffirmant *l'alimentation en eau potable comme usage prioritaire* et en écartant la création d'une nouvelle retenue de soutien d'étiage.

La Commission Locale de l'Eau souhaite que cette décision implique tous les Mayennais et que les collectivités soient exemplaires, en particulier sur les économies d'eau et l'entretien des espaces verts.

Nous avons retenu des objectifs ambitieux pour *reconquérir la qualité des eaux et des milieux naturels*.

Nous devons maintenant mettre en œuvre ces actions. *Un nouveau grand chantier nous attend* : ils nous appartient de communiquer, mobiliser, convaincre les maîtres d'ouvrage de s'engager pour assurer la réussite de ce vaste programme.

Certaines orientations du SAGE ont déjà été prises en compte. Des études et des travaux sont en cours, d'autres démarrent... Nous devons rester mobilisés pour amplifier leur portée.

Plus que jamais la CLE doit vivre et tenir son rôle de *« parlement local de l'eau »* qui débat des enjeux et fixe les orientations pour le bassin de la Mayenne.

Lors de la phase d'élaboration nous avons eu la chance de pouvoir compter sur de nombreux partenaires. Nous tenons à les remercier et à leur faire part de notre souhait de les voir continuer à *porter avec nous ce grand et capital projet qu'est le SAGE*.

Le président de la commission locale de l'eau,  
Marc Bernier

### A C T U A L I T É AVEC LA SIGNATURE DU SAGE, LA MAYENNE A TRACÉ SON COURS



10 ans de réflexion, 7 ans de concertation, 19 études consécutives, une centaine de réunions, 80 personnes mobilisées, plus de 400 partenaires consultés : les chiffres sont là pour mesurer le travail colossal qu'à nécessité la préparation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne.

On comprend mieux ainsi la satisfaction qui habitait les membres de la Commission Locale de l'Eau réunis le 28 juin dernier. La signature officielle par Fabienne Buccio, Préfète de la Mayenne, de l'arrêté d'approbation du SAGE, (notre photo) constitue effectivement une reconnaissance pour eux. La preuve aussi, comme l'a rappelé Marc Bernier, président de la Commission Locale de l'Eau, que des partenaires aux intérêts parfois divergents peuvent « apprendre à s'écouter et à travailler ensemble ».

Certes tout n'est pas gagné et il reste beaucoup de chemin à parcourir. Mais en cette époque où l'eau représente plus que jamais un enjeu majeur, la Mayenne a clairement tracé son cours pour les années à suivre. Place à l'action... (Lire pages suivantes).

## Rappel des 10 « leviers d'actions » du Sage

### Économiser l'eau :

en favorisant la mise en place de dispositifs adaptés dans les bâtiments publics, la prévention contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et l'économie d'eau en matière d'irrigation.

### Diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau :

en menant une réflexion globale à l'échelle du bassin pour diversifier les ressources et assurer la continuité de l'alimentation en eau.

### Préserver et restaurer les milieux naturels :

en référençant et en préservant les zones humides, qui constituent des protections naturelles, et en améliorant, voire en supprimant, s'ils sont devenus inutiles, les ouvrages.

### Mieux gérer l'étiage :

en veillant à la bonne application des restrictions d'usage de l'eau.

### Optimiser la gestion de la retenue de Saint-Fraimbault-de-Prières :

en réaffirmant son caractère essentiel et prioritaire pour l'alimentation en eau potable.

### Restaurer le patrimoine piscicole :

en adoptant un plan d'action pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau.

### Bien gérer les inondations :

en diminuant la vulnérabilité au risque inondation.

### Améliorer la qualité de l'eau :

en intensifiant les actions et la communication pour lutter contre l'eutrophisation et les pollutions par les produits phytosanitaires.

### Valoriser les activités liées à l'eau :

en encourageant les activités de loisirs qui respectent la qualité des cours d'eau.

### Faire vivre le SAGE

en poursuivant la réflexion au sein de la Commission locale de l'Eau (CLE), en suivant et en communiquant sur l'avancée des actions.

Réparties en dix grands thèmes – également appelés leviers – les orientations de gestion, les aménagements, la réglementation. Certaines ont d'ores et déjà trouvé une application.



### Commer

#### récupère les eaux pluviales

La commune de Commer vient d'installer une cuve de 30 000 litres pour récupérer les eaux de pluie de l'église et des bâtiments de la mairie. Ces eaux récupérées serviront à l'arrosage des plantations. Elles alimenteront également les toilettes publiques et celles de la mairie.

Parallèlement, la commune a sensibilisé l'ensemble de son personnel aux économies d'eau et un travail est en cours afin de réduire les consommations dans les bâtiments publics.

### À Javron-les-Chapelles et Saint-Berthevin :

#### la nature reprend ses droits sur des plans d'eau en barrage

Utiles lors de leur création, les plans d'eau situés en amont des barrages sur les cours d'eau peuvent poser problème. Certaines communes sont passées à l'action...

Pour différentes raisons (développement d'algues, réchauffement et contaminations bactériologiques) la qualité de ces plans d'eau est le plus souvent dégradée. Par ailleurs, ils souffrent d'un envasement récurrent qui ne leur permet plus d'assurer les services pour lesquels ils ont été créés. Pour remédier à la situation, deux communes du bassin versant de la Mayenne ont récemment supprimé leurs plans d'eau. Parallèlement elles ont entrepris des études et des aménagements afin de redonner aux sites concernés leurs attraits écologique et paysager, tout en permettant leur accessibilité par le public.

À Javron-les-Chapelles, sur le lit de l'Aisne, les soucis liés au plan d'eau et à son coût d'entretien ne datent pas d'aujourd'hui. Les premières mesures ont été prises dès 1992 avec l'abaissement des clapets et l'interdiction de baignade.

L'assèchement qui en a résulté avait, depuis lors, imposé au ruisseau de l'Aisne un nouveau tracé et le barrage aval restait un obstacle aux migrations piscicoles.

Suite à une étude réalisée en 2005-2006, la commune a décidé de franchir un pas supplémentaire et décisif. Les travaux actuellement en cours vont

permettre de mener à bien différentes opérations : réactiver l'ancien lit de l'Aisne, modifier le radier de l'ouvrage aval pour faciliter le transit du poisson et aménager des

zones humides, des mares et des annexes hydrauliques en lieu et place de l'ancien plan d'eau.

Le site sera également valorisé par des aménagements en bois permettant la continuité de sentiers pédestres et la réalisation de panneaux pédagogiques.

À Saint-Berthevin, le plan d'eau de Coupeau, créé dans les années 70 sur le Vicoin, constituait un lieu privilégié de balades.

Mais son envasement régulier, de plus en plus important, nécessitait une fréquence de curage rapprochée (tous les 6 à 10 ans) et ne laissait plus guère le choix...

Constitué en 2005, un groupe de travail associant les représentants des collectivités, des pêcheurs, des associations, des professionnels du tourisme et des administrations, a opté à l'unanimité, après avoir étudié différentes alternatives, pour la suppression du plan d'eau, de ses ouvrages et le réaménagement du lieu.



Les travaux, entamés au 2<sup>e</sup> semestre 2007, prévoient le démantèlement du barrage, la réhabilitation du lit mineur du Vicoin et, comme à Javron-les-Chapelles, la création de zones humides et annexes hydrauliques.

Une seconde phase d'intervention permettra de réaliser les travaux de plantation, de valorisation paysagère et écologique ainsi que les aménagements récréatifs et touristiques. Le site de Coupeau retrouvera ainsi une seconde jeunesse et sa vocation ludique originale.



# N... « ACTIONS »

actions définies dans le cadre du SAGE portent à la fois sur la gestion, la communication et la connaissance du bassin. Concrète sur le terrain. Exemples à suivre...

## Dans le Maine-et-Loire : la jussie est entre de bonnes mains

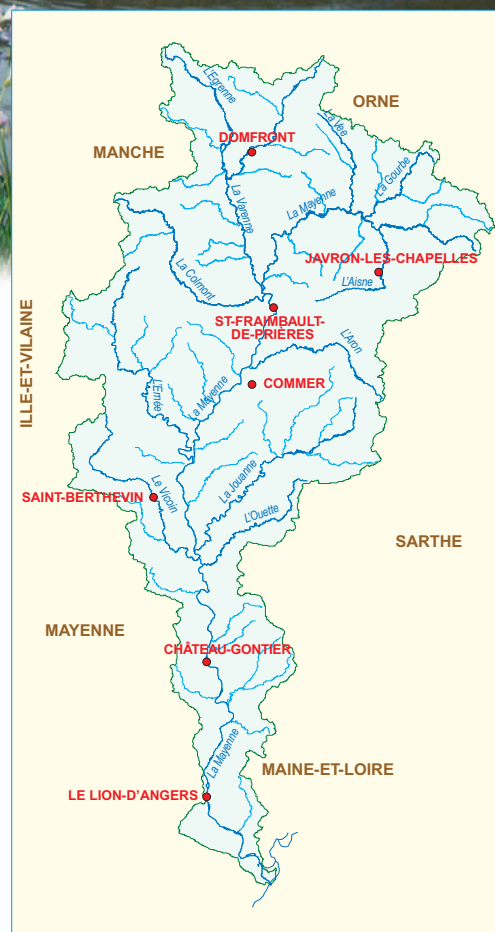
**Le Département du Maine-et-Loire poursuit ses efforts pour contenir l'expansion des plantes envahissantes. La campagne d'arrachage manuel de la jussie vient de s'achever.**

Les opérations d'arrachage sont effectuées principalement sur le cours de la Mayenne, jusqu'à sa confluence avec la Maine, ainsi que dans les boires de Montreuil-Juigné, Ragon, Le Lion d'Angers, Chauvon et celui du moulin de Varennes à Thorigné d'Anjou.



Depuis 2004, année de la première intervention sur la Mayenne, ce programme de gestion des plantes envahissantes, s'est traduit par l'enlèvement de 182 tonnes de végétaux en 3 ans pour un linéaire cumulé de 26 km.

Ces campagnes d'arrachage manuelles sont réalisées par des chantiers d'insertion sociale et les plantes collectées font l'objet d'un compostage dans deux centres de traitement agréés du département. Les résultats de ces opérations sont ensuite remis au Comité départemental de suivi des plantes aquatiques envahissantes.



## Retenue de Saint-Fraimbault-de-Prières : un plan de gestion à l'étude

Le SAGE a confirmé le rôle prépondérant de Saint-Fraimbault-de-Prières pour l'alimentation en eau potable. Afin d'élaborer un plan de gestion de la retenue, le Conseil Général de la Mayenne, propriétaire de l'ouvrage, a engagé une étude.

Celle-ci permettra notamment de mieux connaître la dynamique de sédimentation dans le plan d'eau, les mécanismes de l'eutrophisation et l'influence de la qualité de l'eau et des sédiments. Elle aidera également à mesurer l'importance et la qualité des populations piscicoles.

4 scénarios seront étudiés dans le but de définir un plan de gestion des sédiments, des milieux et de la biodiversité. Les conclusions de cette étude devraient être connues au printemps 2008.



## Les stations d'épuration : enjeu majeur

**Avec 166 ouvrages répertoriés sur le bassin versant de la Mayenne l'assainissement collectif constitue un enjeu majeur. Exemples à Domfront et Château-Gontier où deux importantes stations d'épuration viennent d'être mises en service...**

À **Château-Gontier**, le dispositif d'épuration de l'agglomération ne répondait plus aux exigences, compte tenu de l'augmentation de la quantité d'effluents à traiter. C'est pourquoi la réalisation d'un équipement neuf a été engagée, avec la volonté d'en faire un outil fiable, économique et performant sur le long terme.

En service depuis cet été et dimensionnée pour pouvoir traiter les effluents de 37 500 équivalents-habitants, incluant particuliers et entreprises, la nouvelle station est présentée « comme un outil pour les 30 ans à venir ».

Faisant appel aux techniques les plus récentes pour améliorer la qualité de l'eau traitée, elle s'inscrit également dans une démarche de développement durable, grâce à un procédé innovant qui permet de réduire la quantité de boues produites et, surtout, celles-ci étant hygiénisées, de les valoriser en agriculture avec une sécurité importante.



À **Domfront**, la station d'épuration, d'une capacité de 7000 équivalents-habitants, a été mise en service fin novembre 2006.

Réalisée pour suppléer les 2 stations précédentes, de la gare et de la zone industrielle, elle permet de traiter jusqu'à 1 600 M3 d'effluents par jour et autorise la gestion du phosphore grâce un procédé spécifique de traitement complémentaire. La station peut également recevoir les boues issues de l'assainissement autonome.

La station de Domfront effectue ses rejets directement dans la rivière



la Varenne. Sans aucune nuisance toutefois. Le niveau d'épuration et les différents aménagements réalisés ont en effet été conçus pour garantir la qualité de l'eau en toute période de l'année.

# Paroles à la CLE

Après des années d'études, de réunions et de concertations, la signature du SAGE constitue une avancée significative pour les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Même si tout n'est pas gagné. Témoignages...



● **Pierre Bobard,**  
président de la Fédération Départementale  
de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique de la Mayenne

« Nous avons dépassé le milieu du gué. Tant par le nombre de personnes qu'il a associé, que par leur professionnalisme et la profondeur de leur réflexion, on peut dire que le SAGE de la Mayenne est l'un des plus sérieux de tous ceux qui ont été réalisés. Nous nous sommes battus sur les thèmes majeurs que sont la qualité et la quantité de l'eau. Mais cela nous a aussi permis d'aborder ou de découvrir beaucoup d'autres problèmes. Comme les risques qu'entraîne la multiplication des plans d'eau, par exemple ».



● **Robert François,**  
adjoint au Maire d'Ernée et membre  
du Syndicat de Bassin de l'Ernée

« Ces 10 ans ont constitué un travail de longue haleine, rude mais intéressant. Au-delà des enjeux majeurs qu'il comportait, le SAGE nous a permis d'étendre la réflexion à d'autres domaines. Je pense par exemple que les collectivités, même si elles étaient déjà sensibilisées à la question, ont beaucoup appris sur la nécessité de contrôler et de limiter certaines pratiques afin de protéger l'eau ».



● **Henri Guilmeau,**  
Maire de Saint-Calais-du-Désert  
et vice-président du Syndicat d'Eau  
des Avaloirs

« Le travail accompli est important. Du point de vue de la qualité de l'eau l'avancée est conséquente. Par contre il me semble que nous n'avons pas résolu le problème de l'alimentation. Tout en respectant la décision collégiale qui a été prise, je demande à voir... Nous devons rester vigilants. Il faut notamment contrôler les forages qui risquent de transformer notre sous-sol en gryère. Autrefois on trouvait de l'eau à 8 ou 10 mètres, aujourd'hui il faut creuser au-delà de 100 m. C'est un réel problème ».



● **Alain Gicquel,**  
adjoint au Maire de Laval,  
chargé de l'eau et de l'assainissement

« Nous n'avons parcouru qu'une partie du chemin. Il nous reste maintenant à réaliser la mise en œuvre et ce ne sera sans doute pas le plus facile, dès lors que des sommes importantes sont en jeu. Reste que le travail accompli est exemplaire. Arriver à mener à bien un projet de cette ampleur avec des partenaires aussi nombreux et différents, ce n'était pas gagné d'avance. Mais comme dans tous les défis, il fallait y croire. La preuve ! »

## ● Feu vert pour le Contrat Régional de Bassin Versant

Pour soutenir la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques la région des Pays-de-la-Loire a mis en place un contrat régional de bassin versant (CRBV) qui s'appuie sur les SAGE approuvés.

Considérant que cette démarche facilite la mise en œuvre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a souhaité s'engager sans plus attendre.

Le Conseil Général de la Mayenne a mis à disposition les moyens d'animation pour coordonner et suivre ce contrat, dont la préparation est en cours et qui devrait être effectif en 2008. Une cohérence d'actions sera recherchée avec la région Basse-Normandie, afin d'assurer une continuité de bassin.

## ● La loi sur l'eau et les milieux aquatiques conforte les SAGE

Promulguée le 30 décembre 2006 la loi sur l'eau et les milieux aquatiques s'est donnée pour ambition d'atteindre les objectifs de la directive cadre européenne, en particulier le bon état des eaux d'ici 2015.

Cette loi comporte en outre deux avancées conceptuelles majeures : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte du changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

Concernant les SAGE, le décret est paru le 10 août 2007 (décret 2007-1213). Il renforce leur portée juridique en les rendant opposables aux tiers. Il assouplit également les règles de composition et de fonctionnement des commissions locales de l'eau.



Lettre d'information du SAGE  
du bassin versant de la Mayenne

Directeur de la publication : Marc BERNIER  
Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Rédaction : Joël Rezé

Photos : Conseil général de la Mayenne  
Conseil général du Maine-et-Loire – Mairie de Domfront  
Mairie de Saint-Berthevin – Mairie de Commer – SARL RIVE

Réalisation : LEB Arts Médias – 53100 Mayenne – Tél. 02 43 00 45 85

Imprimé sur papier recyclé – 09/2007

## tout savoir sur le SAGE

Vous pouvez consulter le site internet du SAGE

**sagemayenne.org**

ou vous adresser à Véronique RIOU  
Commission locale de l'eau – Hôtel du département  
39, rue Mazagran – BP 1429 – 53014 LAVAL CEDEX  
Tél. 02 43 59 96 28  
e-mail : sage.mayenne@cg53.fr